

## Annexe E — INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS) standard

Canadian Grain  
Commission Commission canadienne  
des grains

No of Page/

N° de page \_\_\_\_\_

**RETURN BIDS TO:****RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

See Section 1.

Voir Section 1.

**STANDARD REQUEST FOR BID****INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No. - N° de la demande  <b>5K001-231331</b>	Amendment No. - N° de modification
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/___	
Solicitation closes – La demande prend fin :  at – à See Section 1 Voir Section 1 on – le See Section 1 Voir Section 1	File No. - N° de dossier  <b>20231331</b>

Date of Solicitation – Date de la demande

**2023-10-03**

Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à :

See Section 2, Article 4.1.

Voir Section 2, Article 4.1

Destination

See Section 2, Annex A.

Voir Section 2, Annexe A.

**Instructions:****Municipal taxes are not applicable.**

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

**Instructions:****Les taxes municipales ne s'appliquent pas.**

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier  
(type or print)Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur  
(caractère d'impression)

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

## **SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passer directement à l'étape 2)**

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Non

**Étape 2.**  **Besoins concurrentiels** ou  **non concurrentiels**

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
  1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
  2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
  3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
  4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**Étape 3.**  **SAEA**

Achats en vertu de la SAEA :

#### **Modalités de l'IAS :**

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

#### **Évaluation des soumissions**

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

**Invitation à soumissionner publiée par :**

l'Utilisateur désigné (UD) Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.
<b>Clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission</b> Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	19 octobre 2023 14h00, Heure Avancée du Centre (HAC)
À l'adresse de courriel :  <b>*REMARQUE : Il incombe aux soumissionnaires de vérifier auprès de l'autorité contractante que leur soumission électronique a été reçue avec toutes les pièces jointes.</b>	1. <a href="mailto:bidreceiving-receptionsoumissions@grainscanada.gc.ca">bidreceiving-receptionsoumissions@grainscanada.gc.ca</a>  2. <a href="mailto:sheila.kvern@grainscanada.gc.ca">sheila.kvern@grainscanada.gc.ca</a>
À l'emplacement physique :	Unité de réception soumissions 100-303 rue Main Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
<b>Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner</b>	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	5 jours ouvrables

## SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

<b>1.</b>	<b>Modalités du contrat</b>	
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
<b>2.</b>	<b>Exigence en matière de sécurité</b> (l'article coché s'applique)	
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.	
a.		L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur <b>NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX</b> si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b.		Une cote de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c.	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité. L'entrepreneur doit être escorté sur les lieux.</b>
<b>3.</b>	<b>Besoin</b>	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
<b>4.</b>	<b>Responsables</b>	
4.1	<b>Autorité contractante (utilisateur désigné)</b>	
	<b>Nom :</b>	Sheila Kvern
	<b>Titre :</b>	Chef d'équipe, Approvisionnements et gestion du matériel
	<b>Ministère, organisme ou société d'État :</b>	Commission canadienne des grains
	<b>Adresse :</b>	303 rue Main Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
	<b>N° de téléphone :</b>	204-983-8302
	<b>Courriel :</b>	sheila.kvern@grainscanada.gc.ca
4.2	<b>Chargé de projet (à remplir à l'attribution du contrat)</b> <i>L'Autorité du projet (AP) représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i>  <i>L'Autorité du projet (AP) doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i>	
	<b>Nom :</b>	
	<b>Titre :</b>	
	<b>Ministère, organisme ou société d'État :</b>	
	<b>Adresse :</b>	
	<b>N° de téléphone :</b>	
	<b>Courriel :</b>	
4.3	<b>Représentant de l'entrepreneur</b> Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.	
<b>5.</b>	<b>Modalités de paiement</b>	
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.	

	X	Paiement unique
	X	Paiements multiples
<b>6.</b>	<b>Facturation</b>	
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et une copie de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement : <a href="mailto:procurement-provisionnement@grainscanada.gc.ca">procurement-provisionnement@grainscanada.gc.ca</a>	
	Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i>	
	Adresse :	
<b>Conditions générales supplémentaires :</b>		
<b>ID 4013</b> - Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place s'appliquent et font partie intégrante du contrat.		
<b>ID 4014</b> - Suspension des travaux s'appliquent et font partie intégrante du contrat.		

**ANNEXE A**  
**BESOIN et BASE DE PAIEMENT**

1. Sélection de la catégorie

**Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :**

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion de l'autorité du projet, avant la fabrication / la commande des produits. L'autorité du projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s):

a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

Catégorie 1a – Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)

Catégorie 1b – Éléments d'appui et mobilier autostable

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.

b.  Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

c.  Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (table 1 de plus amples détails relatifs aux produits).

d.  Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

e.  **Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage**

f.  Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. (Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.)

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

**Tableau 1 – Tableau des produits**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIUGdC	Description du produit (De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
<b>Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage</b>						
1	SMOADUARMCLPMTXXXXX	Support articulé pour deux écrans, fixation à pince	110		\$	\$
2	SMOADUARMGRMMTXXXXX	Support articulé pour deux écrans, passe-câbles	90		\$	\$
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.					\$	\$

**Tableau 2 – Livraison**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
1	Commission canadienne des grains 303, rue Main Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8	Meilleure date de livraison ET d'installation offerte AVANT le 21 décembre 2023	Normales	(A) (M) (J)	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 16 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA **L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet. ***Si aucune date ni heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur s'engage à livrer à la date et à l'heure souhaitées.				<b>Total des livraisons :</b>	\$

**Tableau 3 – Installation**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue :	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ferme \$
1	Commission canadienne des grains		Normales	(A)	\$



303, rue Main Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8	Meilleure date de livraison ET d'installation offerte AVANT le 21 décembre 2023	(M)	Prix total de l'installation :	\$
		(J)		
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 16 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA  **L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.  ***Si aucune date ni heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur s'engage à livrer à la date et à l'heure souhaitées.</p>				

Tableau 4 – Produit optionnel

Option de 24 mois pour commander un produit supplémentaire selon le « Tableau 1 – Tableau des produits » ci-dessus Le soumissionnaire honorera l'option de commander jusqu'à 200 supports pour deux écrans supplémentaires, au même prix, selon les besoins.

Tableau 5 – Livraison optionnelle

Option de 24 mois pour la livraison de produits supplémentaires

Tableau 6 – Installation optionnelle

Option de 24 mois pour l'installation supplémentaire du produit

Tableau 4 – Produit optionnel

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIUGdC	Description du produit <i>(De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)</i>	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
<b>Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage</b>						
1	5MOADUARMCLPMTXXXXX	Support articulé pour deux écrans, fixation à pince	100		\$	\$
2	5MOADUARMGRMMTXXXXX	Support articulé pour deux écrans, passe-câbles	100		\$	\$
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.					\$	\$

Tableau 5 – Livraison optionnelle

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ESTIMÉ / Prix unitaire ESTIMÉ (chacun) \$
1	Commission canadienne des grains (Canada)	Selon les besoins	Normales	(A) (M) (J)	\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 16 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA  **L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.  ***Si aucune date ni heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur s'engage à livrer à la date et à l'heure souhaitées.</p>				Date de livraison PRÉVUE (sera déterminée à chaque modification) :	\$

**Tableau 6 – Installation optionnelle**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue :	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ESTIMÉ / Prix unitaire ESTIMÉ (chacun) \$
1	Commission canadienne des grains (Canada)	Selon les besoins	Normales	(A) (M) (J)	\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 16 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA</p> <p>**L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.</p> <p>***Si aucune date ni heure n'est ajoutée par le fournisseur, le fournisseur s'engage à livrer à la date et à l'heure souhaitées.</p>				Date d'installation PRÉVUE (sera déterminée à chaque modification)	\$

**Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

<b>1.</b>	<b>Éléments de finition standard</b>	
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
<b>2.</b>	<b>Installations du Canada où se fera la livraison</b>	
	<p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> <p><i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i></p>	
2.1	Quai de chargement/lieu	
A	Lieu	Commission canadienne des grains 303 rue Main Street Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 La zone de chargement est située à l'arrière du bâtiment.
B	Quai de chargement	Quai de chargement à l'arrière du bâtiment
C	Rampe de chargement (i.e. hydraulique, électrique, etc.)	Côté nord du quai avec ascenseur – entrez par Pioneer Avenue E
D	Porte	
E	Monte-charge	Oui, il y a un monte-charge
F	Autre (préciser)	Utilisation temporaire du stationnement au quai de chargement lors du déchargement, sinon un stationnement payant est disponible dans la rue ou dans les stationnements environnants. Une remorque de 53 pieds peut dépasser dans une voie de circulation (sens unique sur Pioneer).
<b>3.</b>	<b>Continuité des attestations</b>	
	<p>Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.</p>	

	Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

**Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat** (le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total <b>ferme</b> des produits (Tableau 1)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Total <b>ferme</b> des installations (Tableau 3)	\$
4	Total des produits <b>optionnels</b> (Tableau 4) <i>(Applicable si l'option est exercée.)</i>	\$
5	Total de la livraison des produits <b>optionnels</b> (Tableau 5) <i>(Applicable si l'option est exercée.) *NON ÉVALUÉ</i>	S.O.
6	Total de l'installation des produits <b>optionnels</b> (Tableau 6) <i>(Applicable si l'option est exercée.) *NON ÉVALUÉ</i>	S.O.
7	<b>Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 +4)</b> <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat.]</i>	\$
8	<b>Prix du contrat (1 + 2 + 3)</b> <i>[Applicable uniquement lors de l'attribution du contrat.]</i>	\$
9	<b>Taxes applicables (taxe de vente provinciale exonérée au Manitoba) #390-516-0</b> <i>[Applicable uniquement lors de l'attribution du contrat.]</i>	\$
10	<b>Coût estimatif total (8 + 9)</b> <i>[Applicable uniquement lors de l'attribution du contrat.]</i>	\$

\* Taxes applicables en sus.

**Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		IAS:
		numéro d'entreprise d'approvisionnement (NEA):

**ANNEXE B  
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent contrat.

**ANNEXE C  
SPÉCIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**1. Spécifications – Bras-soutiens pour écrans articulés – Catégorie 5**

**5MOADUARMCLPMTXXXXX** Bras-soutiens pour deux écrans – Fixation à pince - Articulés

**5MOADUARMGRMMTXXXXX** Bras-soutiens pour deux écrans – Passe-câbles - Articulés

### ***Bras-supports pour deux écrans articulés, avec montant***

- Prise en charge de la plus vaste gamme d'écrans disponibles, au minimum 24 pouces.
- Doit inclure un montant pour les caractéristiques de conception modulaire avec des liens interchangeables pour s'adapter à n'importe quelle application pour un minimum de deux écrans.
- Les bras-supports d'écran doivent avoir une profondeur horizontale minimale de 406 mm (16 pouces, mesurée à partir de la base du centre de rotation pivotant lorsque le bras est entièrement déployé vers l'utilisateur). Des points peuvent être attribués aux produits qui dépassent la norme minimale.
- Réglage de la hauteur : Les bras-supports d'écran doivent avoir un minimum de 241 mm (9,5 pouces) de réglage vertical total. Des points peuvent être attribués aux produits qui dépassent la norme minimale.
- Système de bras pour écran de grande capacité compatible avec tous les écrans standard de l'industrie (minimum 24 pouces), avec la possibilité de supporter deux bras avec une seule base. Chaque bras doit supporter un poids minimum de 15,5 livres.
- Supports : La conception intégrée des supports permet d'ajouter des écrans sans perturber les configurations existantes.
- Reconfiguration : La conception permet des reconfigurations sans outillage.
- Gestion des câbles : Canal de gestion des câbles caoutchouté pour faire passer les cordons dans le bras de l'écran.
- Réglage en douceur : La technologie des ressorts à compensation de poids permet un réglage en douceur.
- L'indicateur de contrepoids intégré permet à l'installateur de contrebalancer le poids de l'écran sans écran. Les bras de l'écran peuvent être précontraints pour accélérer l'installation.
- Rotation : Dispositif ou capacité dans chaque lien qui permettra à l'utilisateur de personnaliser la rotation du bras de l'écran, afin d'éviter tout dépassement et de protéger l'ameublement, les accessoires et l'équipement ainsi que les surfaces du bâtiment qui se trouvent à proximité.
- Capacité de positionner les moniteurs de manière indépendante en configuration portrait et/ou paysage à des hauteurs/positions incrémentielles.
- Assemblage : Joints à dégagement rapide; les joints s'emboîtent sans outils pour un ajustement sûr.
- Deux glissières
- Système polyvalent avec des options de configuration modulaire à ajouter selon les besoins : plusieurs styles de bras, plusieurs supports, plusieurs options de finition de surface et de couleurs.